

Cabinet Direction des sécurités

Créteil, le

13 MAI 2020

Monsieur le Maire,

En application du décret n°2020-548 du 11 mai 2020, l'ouverture des marchés, couverts ou non, est possible si les conditions de leur organisation sont de nature à garantir le respect des mesures dites « barrières ».

Dans ce cadre, vous m'avez transmis la lettre d'engagement concernant la mise en œuvre des mesures sanitaires et de distanciations sociales pour l'organisation du marché du centre et du marché Leclerc.

Je souhaite néanmoins attirer votre attention sur le respect le plus strict de ces conditions et vous rappeler qu'en cas de manquement manifeste, je pourrais être amené à prendre des mesures de fermeture. J'ai par ailleurs demandé à Monsieur le directeur territorial de la sécurité de proximité l'organisation de passages réguliers à proximité du marché afin d'en contrôler la bonne tenue.

Sachant pouvoir compter sur votre mobilisation au service de la santé de nos concitoyens, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Mun a cous

Raymond LE DEUN

refet du Val-de-Marne

Monsieur Martin Maire de Nogent-sur-Marne